



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 04 septembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 16
Nombre de procuration : 01

Extrait n°BC-09-2023-180

Objet : Refus d'attribution de subvention dans le cadre du contrat de ville de Sainte-Marie

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE.

Arrivé en cours de séance : Germain DUTON

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

En cours de séance : Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le contrat de ville de Sainte-Marie a été signé le 8 juillet 2015. Il s'articule autour de :

- Quatre piliers (la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi, les valeurs de la République et la citoyenneté),
- Trois thématiques transversales : l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations, la jeunesse.

Le périmètre d'intervention est le suivant : Tombolo city : le bourg, la Cité Étoile, la Cité Union ;

Considérant qu'un appel à projets 2023 a été lancé du 19 décembre 2022 au 31 janvier 2023 avec les objectifs suivants :

- Favoriser l'insertion professionnelle, l'accès à l'emploi et la création d'activités,
- Permettre l'émancipation par l'éducation, la culture et le sport,
- Prévenir et lutter contre la précarité et la pauvreté,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Contribuer à l'égalité Femmes/hommes ;

Considérant qu'un COTECH s'est tenu le 16 mars 2023 et un COPIL le 31 mars 2023 ;

Considérant que lors de la réunion des membres de la Commission mixte Subvention-Finances qui s'est tenue le 28 juin 2023, 16 demandes de subvention ont obtenu un avis favorable et 2 ont obtenu un avis défavorable ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

De refuser d'attribuer les subventions suivantes, présentées dans le cadre du contrat de ville de Sainte-Marie :

Porteur	Opération	Financement demandé
POWER FUTSAL MAMA (PFM)	Tournoi et job dating inter quartier Power futsal mada	717,00€
COMMUNE DE SAINTE-MARIE	Color ville 230	15 000,00€
	Festy bourg 2023	10 000,00€
	Les terrasses du Tombolo	6 000,00€
	Visites d'exploitation "Terroir Innov" 2023	3 000,00€

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 17

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 16 octobre 2023

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT